



Montréal, le 11 mars 2024

**PAR COURRIEL**

[REDACTED]  
[REDACTED]

**OBJET : Votre demande de communication de documents**

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande, reçue en date du 21 février 2024, pour obtenir les documents relatifs au volume total des achats de certains médicaments effectués au cours des années 2022-2023 et 2023-2024.

Après vérification, nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons vous communiquer les documents demandés puisqu'ils contiennent des renseignements dont la divulgation est restreinte en vertu de la section II du chapitre II de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LAI). En effet, les éléments demandés ne peuvent vous être communiqués pour un ou plusieurs des motifs suivants :

- Il s'agit d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction, un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public, ou procurerait un avantage indu à une personne, conformément à l'article 21 LAI;
- Il s'agit d'un renseignement de nature financière, commerciale ou technique dont la divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité, ou d'entraver une négociation, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne, conformément à l'article 22 LAI;
- Il s'agit d'un secret industriel d'un tiers ou d'un renseignement industriel, financier, commercial ou de nature confidentielle fourni par un tiers, conformément à l'article 23 LAI;
- Il s'agit d'un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, conformément à l'article 27 LAI.

En terminant, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Original signé

2

Isabelle Robitaille, Directrice du secrétariat général et des affaires juridiques, pour :

**Sébastien Gignac**

Vice-président, secrétariat général, risques et audits  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection  
des renseignements personnels

Héma-Québec

Tél. : (514) 832-5000, poste 5357

Courriel : [responsable.acces@hema-quebec.qc.ca](mailto:responsable.acces@hema-quebec.qc.ca)